

QWAMPLIFY

Société anonyme au capital de 5 681 032€

Siège social : 9 place Marie Jeanne Bassot – 92300 Levallois Perret

500 517 776 R.C.S. Nanterre

COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 2025

À caractère ordinaire :

Réso.	Libellé	Vote Pour	Vote Contre	Abst.	Résultat
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,	100%	-	-	Résolution approuvée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024	100%	-	-	Résolution approuvée
3	Affectation du résultat de l'exercice	100%	-	-	Résolution approuvée
4	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions	82%	18%	-	Résolution approuvée
5	Renouvellement de SACOR Audit, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire	100%	-	-	Résolution approuvée
6	Non remplacement et non renouvellement en qualité d'administrateur de Monsieur Olivier CARDON	100%	-	-	Résolution approuvée
7	Non remplacement et non renouvellement en qualité d'administrateur de Madame Elise YOSHIDA	100%	-	-	Résolution approuvée
8	Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil	100%	-	-	Résolution approuvée
9	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond				

À caractère extraordinaire :

Réso.	Libellé	Vote pour	Vote contre	Abst.	Résultat
10	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond	100%	-	-	Résolution approuvée
11	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits	96%	4%	-	Résolution approuvée
12	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe), et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	93%	7%	-	Résolution approuvée
13	Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées en application des onzième et douzième résolutions de la présente Assemblée générale et des onzième et douzième résolutions de l'Assemblée générale du 21 mars 2024	93%	7%	-	Résolution approuvée
14	Délégation à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	93%	7%	-	Résolution approuvée
15	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail	98%	2%	-	Résolution approuvée
16	Délégation à conférer au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice	93%	7%	-	Résolution approuvée

17	Modification de l'article 32 des statuts afin de prévoir la possibilité de tenir les Assemblées générales exclusivement par un moyen de télécommunication conformément aux dispositions de l'article L. 225-103-1 du Code de commerce	95%	5%	-	Résolution approuvée
----	---	-----	----	---	----------------------

À caractère ordinaire :

Réso.	Libellé	Vote Pour	Vote Contre	Abst.	Résultat
18	Pouvoirs pour les formalités	100%	-	-	Résolution approuvée